



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 20 a) de l'ordre du jour

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise
en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet
mondial pour le développement durable
et de la Conférence des Nations Unies
sur le développement durable**

Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

L'année 2015, première année de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024) et année d'adoption des objectifs de développement durable, et en particulier de l'objectif 7 relatif à l'énergie, constitue une occasion historique pour les États Membres et les autres parties prenantes de consolider leur approche collective de la question de l'énergie. Le présent rapport décrit l'action menée pour coordonner les activités entreprises au titre de la Décennie au sein du système des Nations Unies et les structures institutionnelles et les mécanismes de responsabilisation mis en place dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans la résolution 69/225. Le Représentant spécial pour l'initiative Énergie durable pour tous coordonne, au nom du Secrétaire général, les activités entreprises dans le cadre de la Décennie et a joué le rôle de facilitateur des discussions relatives aux structures institutionnelles de l'initiative. Le présent rapport souligne la nécessité d'intensifier la coopération internationale et de renforcer la cohérence des activités menées par le système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie pour appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable 7.

* Le présent rapport a été soumis tardivement en raison de la nécessité de tenir des consultations internes.



I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 69/225, dans laquelle l'Assemblée générale a pris note du lancement, dans le cadre du premier Forum annuel sur l'énergie durable pour tous, de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous et de la première initiative, d'une durée de deux ans, relative à l'énergie pour les femmes, les enfants et la santé. L'Assemblée a en outre préconisé la réalisation rapide des objectifs stratégiques définis dans le plan d'action mondial pour la Décennie. Elle a prié le Secrétaire général d'établir, en consultation avec les États Membres et les autres parties intéressées, un rapport sur les activités de la Décennie, celles des organismes des Nations Unies qui s'y rapportent et les structures institutionnelles à long terme et les mécanismes de responsabilisation à prévoir pour toutes les parties prenantes à l'initiative Énergie durable pour tous, et de le lui présenter à sa soixante-dixième session.

II. Le nouveau programme pour la transformation : la question de l'énergie dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

2. Pour les dirigeants et peuples du monde, l'année 2015 représente une occasion unique d'en finir avec la pauvreté et de changer la donne au niveau mondial en vue de mieux répondre aux besoins des êtres humains et aux impératifs de transformation de l'économie, tout en protégeant l'environnement, en assurant la paix et en faisant respecter les droits de l'homme. Dans le document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », qui a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1, les États Membres ont établi un plan d'action ambitieux en vue d'une transformation en profondeur au bénéfice de l'humanité et de la planète qui favorise la prospérité, les partenariats et la paix. Articulé autour de 17 objectifs de développement durable auxquels sont associées 169 cibles, ce plan d'action constitue un programme universel global et ambitieux qui met l'humain au centre.

3. L'énergie est le fil conducteur permettant d'associer la croissance économique à une plus grande équité sociale et à un environnement porteur de prospérité à l'échelle mondiale. L'énergie est l'une des principales préoccupations de tous les pays du monde, et elle est indissociablement liée à un grand nombre des problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît pleinement l'importance cruciale de la question de l'énergie aux fins du développement durable, en lui consacrant un objectif et des cibles (voir encadré). L'objectif de développement durable 7 marque un tournant dans l'action menée au niveau mondial pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable. Il fixe un nouveau programme d'action mondial en matière d'énergie, accepté par tous et applicable à tous, pays développés comme pays en développement. L'objectif et les cibles intègrent les trois dimensions du développement durable, lesquelles sont reflétées dans l'accent mis sur l'accès à l'énergie, l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- 7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles plus propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre
- 7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

4. La réalisation de l'objectif de développement durable 7 et de ses cibles créera des synergies importantes et fera progresser simultanément de nombreux autres objectifs de développement durable, notamment ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté, à l'instauration de la sécurité alimentaire, à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à la santé, à l'éducation, à la croissance économique et à l'autonomisation des jeunes et des femmes, tout en permettant de lutter contre les changements climatiques. L'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable est un facteur essentiel du développement humain et un investissement indispensable pour assurer l'avenir collectif.

5. Il est crucial de se tourner vers des solutions énergétiques plus efficaces et vers l'énergie renouvelable pour surmonter les problèmes posés par les changements climatiques et instaurer un développement durable. Les mesures visant à atteindre cet objectif énergétique à l'échelle mondiale doivent contribuer à limiter durablement l'augmentation de la température mondiale moyenne à moins de 2 °C. Les gaz à effet de serre émis lors de la fourniture et de l'utilisation de l'énergie modifient le climat de la planète. Les changements climatiques représentent une menace pour la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau de centaines de millions de personnes à travers le monde.

6. Du fait de son ampleur et de son ambition, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessite la mise en place d'un partenariat mondial chargé d'en assurer la mise en œuvre intégrale. À l'ambition du programme doit

correspondre une volonté politique forte et une action de grande ampleur menée sur tous les fronts par l'ensemble des parties prenantes.

III. Activités et dynamique à l'appui de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous

7. La Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous a le vent en poupe. Dans un grand nombre de régions et de pays, elle a joué un rôle de catalyseur en favorisant les conversations sur l'énergie et a été reconnue dans des déclarations et des engagements explicites comme une priorité politique et une feuille de route.

8. Pour marquer la deuxième année de la Décennie, plus de 1 500 dirigeants représentant l'ensemble des groupes de parties prenantes, dont plus de 30 ministres, se sont rassemblés au Siège de l'ONU à l'occasion du deuxième Forum annuel sur l'énergie durable pour tous, dont le thème général était « Financer l'énergie durable pour tous », qui s'est tenu en mai 2015. Le Forum a été marqué par la tenue du tout premier Dialogue ministériel mondial sur l'énergie, ainsi que par la présentation du deuxième Cadre de suivi mondial et le lancement de la campagne mondiale sur le thème de l'énergie au service de la santé des femmes et des enfants.

9. Les États Membres ont alimenté cette dynamique favorable en adoptant toute une série de résolutions. La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue au Samoa en septembre 2014, a abouti à la publication des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (voir l'annexe de la résolution 69/15) et les participants ont déclaré que l'initiative Énergie durable pour tous du Secrétaire général, axée sur l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable et assortie d'engagements pris à l'échelle internationale, constituait un cadre utile.

10. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement adopté en 2015 (voir l'annexe de la résolution 69/313), les États Membres ont accueilli avec satisfaction l'initiative Énergie durable pour tous du Secrétaire général, estimant qu'elle constituait un cadre utile, en soulignant tout particulièrement l'intérêt de ses pôles régionaux et de la formulation de plans d'action et de prospectus d'investissement au niveau national. Ils ont également appelé à l'action pour donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'initiative, qui permettraient sans doute selon eux de recueillir plus de 100 milliards de dollars d'investissements annuels d'ici à 2020, moyennant des initiatives axées sur les marchés, des partenariats et la mobilisation des banques de développement.

11. Par ailleurs, les milieux politiques reconnaissent de plus en plus l'importance de la question de l'énergie. En 2014, les ministres de l'énergie des pays membres de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique se sont réunis à Beijing et ont adopté le document intitulé « Déclaration de Beijing – Avancer main dans la main pour favoriser l'essor de l'énergie durable dans la région Asie-Pacifique », dans lequel ils ont réaffirmé leur soutien à l'initiative Énergie durable pour tous.

12. En 2015, le Groupe des Vingt a convoqué sa première réunion des ministres de l'énergie en Turquie et adopté le document intitulé « Plan d'action du G20 pour

l'accès à l'énergie : collaboration en matière d'accès à l'énergie sur la base du volontariat », qui a été élaboré en coopération avec l'initiative Énergie durable pour tous et ses partenaires.

13. Le personnel de l'initiative Énergie durable pour tous a été chargé de travailler avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et d'autres partenaires, sous les auspices de la présidence française de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à Paris en 2015, à l'organisation d'une journée thématique sur l'énergie dans le cadre du Programme d'action Lima-Paris.

14. Un certain nombre de parties prenantes, parmi lesquelles des gouvernements, des entreprises, des acteurs de la société civile et des organisations internationales, ont également joué un rôle important dans l'intensification de la mobilisation et de la dynamique en faveur de la Décennie.

15. Ces engagements sont venus de toutes les régions et de toute une série d'instances, parmi lesquelles on peut notamment citer : le Forum de l'énergie de Vienne; le Sommet « Gujarat Vibrant »; le Sommet mondial sur l'énergie de l'avenir tenu à Abou Dhabi; le Groupe ministériel sur l'énergie propre; le Sommet de Delhi sur le développement durable; la Réunion des ministres de l'énergie et des transports des pays du Pacifique tenue à Nadi (Fidji); le Sommet Bloomberg sur l'avenir de l'énergie tenu à New York; les réunions annuelles de la Banque africaine de développement tenues à Kigali et à Abidjan (Côte d'Ivoire); le Forum sur l'énergie propre en Asie tenu à Manille; les vingtièmes Jeux du Commonwealth, organisés à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); la Conférence ministérielle sur de nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités de production dans les pays les moins avancés, tenue à Cotonou (Bénin); la Réunion régionale de l'initiative Énergie durable pour tous en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue à Santiago; la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, tenue à Vienne; la première Conférence sur l'énergie au service du développement de la Communauté des pays de langue portugaise, tenue à Estoril (Portugal); la Semaine mondiale de l'eau, tenue à Stockholm; la réunion du Comité de l'énergie et du Comité des ressources en eau de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, tenue à Amman; et des sommets régionaux d'étudiants sur l'énergie organisés aux quatre coins du monde. D'autres activités et manifestations sont prévues en 2015 dans de nombreux pays, dont le Japon et le Kenya.

16. En 2015, la Conférence internationale sur l'énergie renouvelable, qui s'est tenue en Afrique du Sud, a souligné l'importance de l'initiative Énergie durable pour tous, saluant notamment l'action de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables en sa qualité de pôle dédié à l'énergie au sein de l'initiative et du pôle africain de l'initiative, installé dans les locaux de la Banque africaine de développement, qui travaille en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

17. Au sein du système des Nations Unies, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'initiative Énergie durable pour tous est responsable de la coordination et de l'organisation globales des activités relatives à la Décennie, et est épaulé par ONU-Énergie, le système des Nations Unies dans son ensemble et d'autres parties prenantes concernées, comme indiqué dans le document portant la cote A/68/309. Il assume cette tâche en application de la résolution 68/210 dans

laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les États Membres, de conduire, au nom du système des Nations Unies, la coordination des activités de la Décennie, au moyen de ressources extrabudgétaires.

18. Le mécanisme ONU-Énergie a joué un rôle déterminant en renforçant la cohérence des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies pour atteindre le but et les objectifs de l'initiative Énergie durable pour tous. En 2014, ONU-Énergie a publié un rapport récapitulant toutes les activités que mènent actuellement ou que prévoient de mener ses organisations membres pour appuyer la Décennie¹. En 2015, en collaboration avec ses organisations membres et l'initiative Énergie durable pour tous, il organise des ateliers régionaux visant à renforcer les capacités en vue de la prise en compte systématique des objectifs de développement durable, cibles et indicateurs relatifs à l'énergie dans les programmes statistiques nationaux.

19. Les commissions régionales de l'ONU, en partenariat avec le Gouvernement tunisien et ONU-Énergie, ont organisé en 2014 à Hammamet (Tunisie) le cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable; les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales y ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies s'emploie à aider les États Membres à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de l'initiative Énergie durable pour tous, à savoir garantir l'accès de tous à l'énergie, améliorer l'efficacité énergétique et renforcer la part de l'énergie renouvelable.

IV. Structures institutionnelles et mécanismes de responsabilisation mis en place dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous

20. Le Secrétaire général a lancé l'initiative Énergie durable pour tous en 2011, en réponse à la résolution 65/151 dans laquelle l'Assemblée générale a proclamé 2012 Année internationale de l'énergie durable pour tous. L'initiative vise à inciter à l'action toutes les parties prenantes, afin d'appuyer une révolution mondiale des systèmes énergétiques fondée sur la réalisation de trois objectifs principaux : a) garantir l'accès de tous à des services énergétiques modernes; b) multiplier par deux le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique; et c) multiplier par deux la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

21. Le Secrétaire général a doté l'initiative d'un Conseil consultatif, qu'il copréside avec le Président du Groupe de la Banque mondiale et qui comprend d'éminentes personnalités mondiales issues de gouvernements, des milieux d'affaires et de la société civile. Le Conseil consultatif formule des conseils stratégiques à l'intention de l'initiative, rôle qu'il partage avec le Comité exécutif de l'initiative².

22. Comme il a été indiqué aux États Membres dans le document portant la cote A/69/395 et lors de réunions d'information informelles³, le Représentant spécial

¹ Rapport disponible (en anglais) à l'adresse www.un-energy.org/publications/13123-activities-un-energy-members-for-the-decade-report.

² De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : www.se4all.org/about-us/advisory-board/ et www.se4all.org/about-us/executive-committee/.

³ Voir www.un.org/sg/dsg/statements/index.asp?nid=615.

pour l'initiative Énergie durable pour tous s'est employé pendant l'année 2015 à doter l'initiative de structures institutionnelles pérennes, notamment par l'intermédiaire de la création, par des acteurs extérieurs à l'ONU, d'une organisation internationale à but non lucratif. Des dispositions appropriées sont également prises pour assurer la continuité du soutien fourni par les organismes des Nations Unies dans le cadre des questions relatives à l'énergie durable.

A. Partenariat de l'énergie durable pour tous

23. En 2014, le Comité exécutif de l'initiative Énergie durable pour tous a créé un groupe de travail interne composé d'acteurs extérieurs au système des Nations Unies, qui a rendu début 2015 ses recommandations concernant les structures institutionnelles à long terme de l'initiative⁴. Une de ces recommandations préconisait la création, par des acteurs extérieurs au système des Nations Unies, d'une organisation internationale à but non lucratif baptisée « Partenariat de l'énergie durable pour tous » et proposait une présentation générale de son rôle de facilitation des activités de l'initiative. Les recommandations ont été accueillies favorablement par le Conseil consultatif en mai 2015.

24. Le Comité exécutif a établi un comité de sélection composé d'acteurs extérieurs au système des Nations Unies et chargé de nommer le dirigeant de cette organisation non lucrative, qui a annoncé le 3 septembre 2015 la nomination de Rachel Kyte (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) comme première Présidente-Directrice générale de l'organisation.

25. Divers partenariats multipartites composés d'acteurs extérieurs au système des Nations Unies sont en train de mettre en place la structure du Partenariat, dont le siège sera en Autriche, en établissant notamment sa composition et son conseil d'administration.

B. Appui fourni par le système des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs de l'initiative Énergie durable pour tous

26. L'Organisation des Nations Unies continuera à participer à des activités visant à permettre d'atteindre les objectifs de l'initiative Énergie durable pour tous.

27. Premièrement, le Conseil consultatif continuera d'être coprésidé par le Secrétaire général et le Président du Groupe de la Banque mondiale et, en coordination avec le Partenariat de l'énergie durable pour tous, il fournira des conseils d'ordre général à l'initiative. Le Gouvernement indien a généreusement offert d'accueillir la prochaine réunion du Conseil consultatif, qui se tiendra en 2016.

28. Deuxièmement, l'Organisation des Nations Unies et le Partenariat de l'énergie durable pour tous travailleront ensemble et coordonneront leurs activités. Les modalités de cette collaboration seront définies dans le cadre d'un accord régissant les relations entre les deux organisations.

⁴ Texte (en anglais) disponible à l'adresse www.se4all.org/wp-content/uploads/2015/03/SE4All-AB201526.pdf.

29. Troisièmement, le Représentant spécial pour l'initiative Énergie durable pour tous sera le fer de lance de l'action menée par le système des Nations Unies. Il aidera le Secrétaire général à organiser des réunions multipartites, facilitera la tenue de dialogues, mènera des actions de sensibilisation et de communication et mobilisera des ressources à l'appui de l'initiative Énergie durable pour tous et de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous.

30. Le 3 septembre 2015, le Secrétaire général a annoncé la nomination de M^{me} Kyte au poste de représentante spéciale de l'initiative Énergie durable pour tous. La nomination de la Présidente-Directrice générale du Partenariat de l'énergie durable pour tous au poste de représentante spéciale permettra de créer des synergies institutionnelles étroites avec le Partenariat. Grâce à ces nouveaux arrangements institutionnels, l'ONU continuera d'être étroitement associée aux activités de l'initiative, tout en laissant à cette dernière une marge de manœuvre lui permettant de s'affirmer en tant que partenariat multipartite.

31. Conformément aux directives que doit élaborer le Bureau de la déontologie en consultation avec le Cabinet du Secrétaire général, la Représentante spéciale veillera à ce qu'il ne puisse y avoir de conflit d'intérêts entre ses fonctions de Représentante spéciale et ses fonctions de Présidente-Directrice générale du Partenariat et à ce que les deux rôles soient clairement séparés et le restent. À cet égard, la Représentante spéciale ne doit rendre de comptes qu'au seul Secrétaire général, devant lequel elle est pleinement responsable, et lorsqu'elle agit en cette qualité, elle ne représente que le Secrétaire général.

32. Grâce à la nomination de la Représentante spéciale, l'initiative Énergie durable pour tous et ses activités resteront intégrées aux activités du système des Nations Unies et à ses mécanismes intergouvernementaux. Le Département des affaires économiques et sociales fournira un appui sur les questions de fond et sur le plan logistique à la Représentante spéciale, en coordination avec tous les bureaux, fonds, programmes et institutions concernés des Nations Unies.

33. Le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'initiative Énergie durable pour tous, qui est administré par le PNUD, continuera d'appuyer les activités du système des Nations Unies en rapport avec l'initiative, notamment celles menées par la Représentante spéciale avec l'appui du Département des affaires économiques et sociales, en mettant à disposition des ressources extrabudgétaires⁵.

C. Mettre à profit les capacités des institutions existantes : création des pôles thématiques et régionaux de l'initiative Énergie durable pour tous

34. Outre la création du Partenariat de l'énergie durable pour tous, un solide réseau de pôles thématiques et régionaux de l'initiative Énergie durable pour tous a été créé au sein d'institutions existantes afin d'appuyer et de renforcer efficacement les partenariats. Ces pôles diffusent les meilleures pratiques et développent les capacités d'encadrement dans leurs domaines de compétence respectifs, en vue

⁵ Des informations sur le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'initiative Énergie durable pour tous sont disponibles à l'adresse <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/SEA00>.

d'aider les pays à réaliser l'objectif de développement durable relatif à l'énergie et d'autres objectifs pertinents. À ce jour, les pôles suivants ont été créés :

- a) Un pôle Afrique, installé à la Banque africaine de développement, qui bénéficie de l'appui de l'Union africaine, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du PNUD;
- b) Un pôle Asie-Pacifique, installé à la Banque asiatique de développement, qui bénéficie de l'appui de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et du PNUD;
- c) Un pôle Europe-Asie centrale-Méditerranée, installé à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement;
- d) Un pôle Amérique latine et Caraïbes, installé à la Banque interaméricaine de développement, qui bénéficie de l'appui de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du PNUD;
- e) Un pôle énergie renouvelable installé à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables;
- f) Un pôle efficacité énergétique, installé au Centre de Copenhague sur l'efficacité énergétique, qui bénéficie de l'appui du Gouvernement danois, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Université technique du Danemark;
- g) Un pôle facilitation de l'efficacité énergétique installé au Energy Conservation Center du Japon;
- h) Un pôle gestion des connaissances installé à la Banque mondiale;
- i) Un pôle renforcement des capacités installé à l'Energy and Resources Institute.

D. Mécanismes de responsabilisation

35. Les mécanismes de responsabilisation mis en place dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous continueront d'être renforcés. Premièrement, le Cadre de suivi mondial de l'initiative rendra compte tous les deux ans des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation des objectifs de l'initiative. Deuxièmement, s'agissant des engagements volontaires pris à titre individuel en ce qui concerne la réalisation des objectifs de l'initiative, il sera régulièrement rendu compte des progrès accomplis au moyen du cadre conceptuel fourni par le dispositif de responsabilisation de l'initiative. Troisièmement, le Conseil consultatif continuera de fournir des conseils d'ordre général et publiera le contenu de ses délibérations. Quatrièmement, le site Web du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'initiative Énergie durable pour tous publie des renseignements actualisés sur l'état du Fonds. La Représentante spéciale continuera d'être la personne référente chargée de veiller à ce que le fonctionnement de ces mécanismes soit effectivement facilité.

36. Le Secrétaire général présentera des rapports sur la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous chaque fois que l'Assemblée le lui demandera. La Représentante spéciale veillera à ce qu'il soit rendu compte des activités entreprises au titre de la Décennie, y compris celles relatives à l'initiative « Énergie durable pour tous », dans le cadre de ces rapports ainsi que dans le cadre

de réunions d'information à l'intention des États Membres qui seront organisées régulièrement.

37. En vertu de l'accord régissant les relations entre l'ONU et le Partenariat de l'énergie durable pour tous, la Représentante spéciale s'emploiera également à veiller à ce que les activités des deux organisations soient alignées sur les objectifs généraux de l'initiative Énergie durable pour tous et aillent dans le sens de la réalisation intégrale de l'objectif de développement durable relatif à l'énergie.

V. Intensifier les actions à l'appui de l'objectif de développement durable n° 7 et de la Décennie : sensibilisation, mobilisation des parties prenantes, mise en œuvre, suivi et coordination à l'échelle du système

A. Suivi de la mise en œuvre

38. Il est tout à fait possible d'atteindre à l'horizon 2030 l'objectif de développement durable concernant l'énergie dans l'ensemble des aspects – accès à l'énergie, efficacité énergétique et énergie renouvelable –, les travaux en ce sens pouvant faire fond sur de nombreuses actions et expériences en cours telles que l'initiative Énergie durable pour tous et les activités de la Décennie. Par une action concertée de propagation des modèles, technologies et principes de fonctionnement ayant fait leurs preuves et des pratiques exemplaires en matière de réglementation, d'importants progrès peuvent être accomplis. L'accélération de l'innovation et les technologies nouvelles permettront également d'autres avancées. Les investissements dans l'énergie propre atteignent maintenant des centaines de milliards de dollars par an dans les pays développés et dans les pays en développement.

39. Il reste cependant beaucoup à faire pour réaliser l'objectif de développement durable n° 7. Utilisant un ensemble d'indicateurs mondiaux sur l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable dans plus de 180 pays, l'initiative Énergie durable pour tous indique là où des progrès sont constatés et là où il reste des difficultés à résoudre⁶. Les travaux sont dirigés par la Banque mondiale et l'Agence internationale de l'énergie, avec l'appui d'ONU-Énergie et de 20 autres organisations. L'initiative fournit des éléments concrets pour les travaux en cours du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, sous la direction de la Commission de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

40. En ce qui concerne l'accès à l'énergie, des progrès notables ont été accomplis dans l'accès à l'électricité. En 2012, 85 % de la population mondiale avait accès à l'électricité, contre 76 % en 1990. La population sans accès à l'électricité en 2012 totalisait 1,1 milliard de personnes. Le taux d'électrification était de 96 % dans les zones urbaines et de 72 % dans les zones rurales. Durant la période de 2010 à 2012, 222 millions de personnes dans le monde, principalement dans les zones urbaines, ont eu accès à l'électricité pour la première fois, ce qui dépasse largement la

⁶ Disponible à l'adresse www.se4all.org/tracking-progress/.

croissance démographique mondiale pour la même période (138 millions de personnes). C'est en Inde que le progrès a été le plus important, avec 55 millions de personnes recevant l'accès à l'électricité durant cette période. Des difficultés subsistent, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où le taux d'accès à l'électricité reste faible : 35 % et 79 % respectivement en 2012.

41. En revanche, l'accès à des modes de cuisson propres reste à la traîne par rapport à la croissance démographique, ce qui fait que les progrès d'ensemble sont négligeables. Dans l'ensemble, le déficit mondial dans ce domaine reste inchangé, à 2,9 milliards de personnes, dont la plupart vivent dans des zones rurales d'Afrique et d'Asie. Durant la période de 2010 à 2012, l'accès aux combustibles non solides a connu une croissance négative de -0,1 %, comparable à celle enregistrée pour la période de 2000 à 2010 et nettement inférieure à l'objectif d'une croissance annuelle de 1,7 % nécessaire pour parvenir à un accès universel d'ici à 2030. Cela signifie que 125 millions de personnes seulement, surtout en zone urbaine, ont acquis l'accès aux combustibles non solides, ce qui est inférieur au rythme de la croissance démographique pour la même période (138 millions de personnes).

42. En ce qui concerne l'efficacité énergétique, des progrès considérables ont été accomplis durant la période de 2010 à 2012. L'intensité énergétique primaire – indication mondiale de l'efficacité énergétique – a augmenté de plus de 1,7 % par an durant cette période, beaucoup plus que durant la période de 1990 à 2010. Ce taux reste cependant en deçà de l'objectif de 2,6 % d'augmentation annuelle durant la période de 2010 à 2030, qui permettrait de doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

43. La croissance de l'utilisation de l'énergie renouvelable a continué de s'accélérer au cours des dernières années. La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie dans le monde a augmenté, passant de 17,8 % en 2010 à 18,1 % en 2012. L'utilisation des énergies renouvelables modernes (hors biocombustibles solides utilisés à des fins traditionnelles) a augmenté encore plus rapidement, au rythme de 4 % par an. À titre de mise en contexte, il faudrait un taux de croissance annuel de 7,5 % pour doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial à l'aide d'énergies renouvelables modernes. Durant la période de 2010 à 2012, la production d'énergie à base d'énergies renouvelables modernes a représenté la moitié de l'augmentation de la capacité totale de production d'énergie dans le monde. Cette augmentation rapide s'est faite principalement en Asie de l'Est, en particulier en Chine. La diminution du coût de la technologie a contribué à stimuler la croissance. Par exemple, les prix des modules solaires photovoltaïques a diminué de moitié entre 2010 et 2012.

44. Il faudrait tripler les flux d'investissements consacrés à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et de ses cibles – de 400 milliards de dollars par an actuellement à plus de mille milliards de dollars par an – pour progresser véritablement dans la réalisation de cet objectif.

45. Selon l'Agence internationale de l'énergie, pour assurer l'accès universel à l'électricité, il faudrait quintupler le capital actuel – de 9 milliards de dollars d'investissement en 2010 à 45 milliards de dollars par an jusqu'en 2030. Pour assurer l'accès universel aux modes de cuisson modernes, il faudrait multiplier le capital par 44 – de 0,1 milliard de dollars en 2010 à 4,4 milliards de dollars par an jusqu'en 2030.

46. Il faudra des ressources bien plus importantes encore pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Pour multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique, il faut multiplier par quatre les investissements actuels dans l'efficacité énergétique – de 130 milliards de dollars en 2012 à 560 milliards de dollars par an en moyenne jusqu'en 2030. Selon le rapport de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables intitulé « REmap 2030 : A Renewable Energy Roadmap », pour doubler la part des énergies renouvelables dans le monde, l'investissement annuel dans l'énergie renouvelable devrait être de l'ordre de 650 milliards de dollars, soit 2,5 fois plus qu'en 2012.

47. Il existe des possibilités considérables de mobilisation de fonds et d'investissements supplémentaires. Par exemple, le Comité financier du Conseil consultatif d'Énergie durable pour tous a défini dans son rapport de 2015 quatre grands thèmes d'investissement qui pourraient contribuer à mobiliser 120 milliards de dollars d'investissements annuels supplémentaires d'ici à 2020⁷. Il s'agit du développement des marchés d'obligations vertes, de l'utilisation des instruments de réduction du risque des institutions de financement du développement pour mobiliser des capitaux privés, de produits d'assurance visant l'élimination de risques spécifiques et de structures de regroupement et de mise en commun des opportunités à petite échelle.

48. Pour pouvoir exploiter les possibilités existantes, il faut investir dans le renforcement des capacités et le transfert des connaissances et technologies les plus avancées aux pays ayant moins de moyens pour adopter des solutions énergétiques durables. L'accès aux techniques non polluantes demeure entravé par les réglementations et incitations existant en de nombreux endroits, par la capacité technique et commerciale des institutions et des entreprises et par un manque de compétences adéquates.

49. Le point d'articulation entre l'énergie et d'autres domaines clefs du développement – tels que l'eau, l'alimentation, la santé et l'égalité des sexes – présente également de nombreuses possibilités de prises de décisions plus globales. Par exemple, l'énergie renouvelable peut s'accompagner d'une consommation en eau plus ou moins importante. Des services à énergie durable améliorent l'action des centres de santé de proximité en permettant de réaliser des interventions vitales à un coût abordable. L'éclairage public peut accroître la mobilité des femmes en améliorant leur sécurité. En établissant tôt les liens entre ces différents domaines, on peut plus facilement créer des effets de synergie et prévenir d'éventuelles tensions ultérieures.

B. Mobilisation et intensification des actions

50. L'objectif de développement durable n° 7 constitue une occasion unique de coordonner et d'intensifier de nombreuses actions en cours et d'en déclencher de nouvelles. Les activités menées actuellement dans le cadre de dispositifs existants tels que la Décennie et l'initiative Énergie durable pour tous doivent être mis pleinement en conformité avec cet objectif. Ensemble, ces activités forment une base solide pour en accélérer la mise en œuvre.

⁷ Disponible à l'adresse www.se4all.org/wp-content/uploads/2015/09/SE4All-Advisory-Board-Finance-Committee-Report.pdf.

51. À cette fin, la Représentante spéciale pilotera, avec l'aide du Département des affaires économiques et sociales, les actions de sensibilisation et de communication menées à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre, l'examen et le suivi de l'objectif de développement durable n° 7.

52. Toutes les parties – entreprises, gouvernements, organisations multilatérales et société civile – doivent agir, chacune en se servant de ses atouts et de ses intérêts, notamment en améliorant les politiques et les capacités institutionnelles, en appuyant l'innovation dans la technologie et la chaîne de valorisation, en veillant à ce que les ressources publiques soient utilisées de manière à maximiser les flux d'investissement privé et en stimulant l'efficacité au niveau de l'utilisateur final par l'éducation et de nouveaux modèles de prestation. L'initiative Énergie durable pour tous est le moyen de rassembler ces différentes parties prenantes.

53. La Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous est une plateforme mondiale de mobilisation et de sensibilisation destinée à créer un effet d'entraînement. Les États Membres ont demandé la mise en œuvre rapide du plan d'action mondial pour la Décennie et de ses objectifs stratégiques (voir résolution 69/225), sur la base du Programme d'action mondial de l'initiative Énergie durable pour tous.

54. Le Forum sur l'énergie durable pour tous, plateforme mondiale de mobilisation, permet à toutes les parties prenantes de partager des données d'expérience et de mobiliser les engagements en faveur de l'objectif de développement durable n° 7. Le premier Forum, en 2014, a lancé la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous. Le deuxième Forum, en 2015, a réuni pour la première fois les ministres de l'énergie du monde entier, sur le thème « Financer l'énergie durable pour tous ».

55. L'initiative Énergie durable pour tous constitue un cadre général de mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 et le plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous. Ses milliers de partenaires multipartites provenant de toutes les régions et de tous les secteurs suscitent déjà de nouvelles activités et de nouveaux investissements sur le terrain en faveur de l'accès à l'énergie, de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable. Les principales réalisations de l'initiative à jour sont notamment les suivantes :

a) Action au niveau des pays : à ce jour, plus de 100 pays, dont 85 pays en développement, se sont joints à l'initiative Énergie durable pour tous (SE4All) en tant que partenaires. Dans plus de 30 pays, les partenaires s'emploient actuellement à élaborer des programmes d'action nationaux et des notes d'information aux fins de l'investissement. Les pôles régionaux et thématiques de l'initiative jouent un rôle déterminant à cet égard;

b) Engagements en faveur de l'accès universel à des services énergétiques modernes : la Commission européenne et des pays européens à titre individuel se sont engagés en faveur de l'énergie durable pour tous, notamment par des initiatives telles que l'initiative de financement d'électrification, afin d'aider les pays en développement dans l'action qu'ils mènent pour soustraire de la pauvreté énergétique plus d'un demi-milliard de personnes en vingt ans. Énergie durable pour tous a également signé un mémorandum de coopération avec Power Africa, une

initiative des États-Unis d'Amérique visant à fournir à quelque 300 millions de personnes un accès à l'énergie. De nouveaux engagements continuent d'être pris et d'autres se renforcent;

c) Promotion de l'efficacité énergétique : au Sommet sur le climat, en 2014, l'initiative Énergie durable pour tous a lancé la Plateforme mondiale pour une plus grande efficacité énergétique, unique en son genre, où les secteurs public et privé travaillent ensemble pour améliorer l'efficacité énergétique des appareils ménagers, des bâtiments, de quartiers entiers, de l'industrie, de l'éclairage et des transports. Élément important du Programme d'action Lima-Paris et mécanisme le plus important au monde en ce qui concerne l'efficacité énergétique, la Plateforme sera lancée lors de la Journée de l'énergie qui se tiendra en 2015 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris;

d) Promotion de l'énergie renouvelable : l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) a lancé l'initiative Lighthouses des petits États insulaires en développement et l'initiative Couloir africain d'énergie propre, qui aideront considérablement les investissements dans l'énergie renouvelable dans ces régions. En tant que plateforme d'Énergie durable pour tous en ce qui concerne l'énergie renouvelable, l'Agence a également lancé le rapport « REmap 2030 : A Renewable Energy Roadmap », feuille de route pour doubler la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial d'ici à 2030. Le projet REmap est actuellement mis en œuvre au niveau national;

e) Stimuler l'investissement : grâce à des travaux de la Banque brésilienne de développement, de la Bank of America et de la Banque mondiale, le Comité financier du Conseil consultatif de l'initiative a trouvé des moyens de mobiliser un investissement annuel supplémentaire de 120 milliards de dollars pour l'énergie durable d'ici à 2020. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement a demandé à toutes les parties prenantes d'agir à cet égard;

f) Renforcement des partenariats public-privé : 50 mesures à fort impact ont été définies à ce jour. Six d'entre elles sont en cours de mise en œuvre : miniréseaux d'énergie non polluante, abandon progressif du torchage, énergie et santé des femmes, adoption universelle de modes de cuisson propres, bioénergie durable et lien entre eau, énergie et alimentation. Un cadre a été mis au point pour formaliser la portée, les rôles, les responsabilités, le suivi et l'évaluation de ces mesures à fort impact;

g) Renforcement des réseaux de la société civile : le Réseau de praticiens dans le domaine de l'accès à l'énergie, sous la direction de la Fondation pour les Nations Unies, compte plus de 2 000 membres provenant d'organisations non gouvernementales, de groupes du secteur privé et d'entreprises sociales fournissant des services énergétiques dans 170 pays.

56. Le Cadre de suivi mondial d'Énergie durable pour tous est un système mondial de suivi de données conçu pour appuyer le suivi des progrès en ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 7 et ses cibles de manière responsable et transparente. Les travaux sont dirigés par la Banque mondiale et l'Agence internationale de l'énergie, avec l'appui d'ONU-Énergie et 20 autres organisations.

57. ONU-Énergie a continué d'œuvrer à ses principaux objectifs de renforcement de la cohérence entre les activités en cours concernant l'énergie et de promotion de

voies communes de réalisation accélérée des objectifs mondiaux de l'énergie. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'initiative Énergie durable pour tous continuera d'œuvrer avec ONU-Énergie et avec son appui pour renforcer les synergies à l'échelle du système. En 2014 et 2015, ONU-Énergie a joué un rôle crucial, coordonnant les travaux de l'équipe d'appui technique visant à définir un objectif de développement durable ambitieux et autonome et les cibles correspondantes aux fins du programme de développement pour l'après-2015. ONU-Énergie coordonne maintenant les activités des organisations internationales visant à formuler les indicateurs énergétiques qui sous-tendront cet objectif et ses cibles, comme le prévoit le document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». En 2014, ONU-Énergie a publié un rapport récapitulant toutes les activités que ses organisations membres mènent ou prévoient de mener pour appuyer la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous. Ce rapport vise à harmoniser et coordonner plus encore les différentes actions à l'appui de la Décennie, les objectifs de l'initiative Énergie durable pour tous, le processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015.

VI. Conclusions et perspectives

58. En adhérant à l'objectif de développement durable n° 7, les États Membres sont pour la première fois convenus d'un objectif universel concernant l'énergie, assorti de cibles concernant l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable, et de moyens de mise en œuvre. Au cours de ses quatre premières années d'existence, l'initiative Énergie durable pour tous a contribué à la mise en place d'un cadre mondial de mise en œuvre.

59. Cependant, les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 restent inégaux. Il faudra redoubler d'efforts pour renforcer les dialogues, intensifier les partenariats et les activités, stimuler l'investissement et renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi.

60. Actuellement, les dialogues sont très fragmentés et il n'existe aucune plateforme mondiale réunissant l'ensemble des États Membres et des autres parties prenantes. À mesure qu'ils progresseront, les États Membres voudront peut-être cependant déterminer selon quelles modalités et dans quelle instance les ministres de l'énergie du monde entier devront se rencontrer pour mener un dialogue planétaire de haut niveau sur l'énergie, afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et de s'exprimer et d'agir ensemble à cet égard.

61. Pour aider les États Membres à appliquer l'objectif de développement durable n° 7, le système des Nations Unies continuera de renforcer la coordination, la cohérence et les synergies dans le domaine de l'énergie, notamment par l'action de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'initiative Énergie durable pour tous et ONU-Énergie, avec l'appui du Département des affaires économiques et sociales.